Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 19 Safar 1446
23 Août 2024

N° 98

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2117**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2118**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2120**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2124**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2125**
Avis aux créanciers **2134**
Convocations
Sociétés anonymes **2135**
Sociétés à responsabilité limitée **2137**
Autres sociétés **2137**
Actes Administratifs
Avis au public **2138**
Divers
Avis au public **2138**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Prospectus de souscription

Prospectus pour la constitution d'une société privée

Nom de la société à constituer : Société régionale nationale, Themar de la Nation

Type d'entreprise : régionale,

Le montant du capital souscrit de la société : 20 mille dinars.

L'adresse prévue du siège social : 10 rue Bastia, quartier Al-Surour 2124

Objet de l'entreprise : L'objet de cette entreprise privée concerne : l'activité agricole

Cela passe principalement par :

- Agriculture majeure.

- Plantation d'arbres fruitiers.

- Stockage, refroidissement et mise en conserve de produits agricoles.

La durée de la société : 99 ans.

Date et lieu de dépôt du projet de statuts modèles : au Tribunal de Première Instance de l'Etat de Gafsa sous le numéro : - 3776 en date du 8/5/2024.

Le nombre d'actions à souscrire et le montant correspondant en numéraire, et le montant à payer immédiatement : 400 actions, le montant correspondant : 50 dinars.

Valeur nominale des actions à émettre : cinquante dinars par action (50 dinars).

Conditions liées à la répartition des excédents et à l'accumulation de l'épargne. Dans le cas où l'entreprise privée réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable.

1. Créer 15% sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de l'entreprise privée régionale

2. 20% sont alloués aux activités sociales, culturelles et environnementales.

3. Les bénéfices ou surplus restants pourront être distribués dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35% par décision de l'assemblée générale

4. Elle continue d'investir dans le développement de ses activités localement.

Nom de l'agence de l'établissement bancaire dans laquelle seront déposés les fonds générés par la souscription :

Banque : Al-Wefaq Bank.

Agence : Gafsa

La période d'ouverture de souscription : du 15/8/2024 au 29/8/2024 (heure administrative), avec possibilité de clôture anticipée sous forme de souscription totale avant l'expiration de la période susvisée.

Modalités et lieu de convocation à l'assemblée générale constitutive : Suite à la souscription totale, l'invitation à tenir l'assemblée générale constitutive sera faite par la publication d'un avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux Quotidiens, et l'invitation sera publiée à l'adresse suivante : le siège de la délégation de Gafsa Sud, Gafsa Nord, Sidi Aich, Sind. Les sièges de la municipalité Gafsa sud, Sidi Aich Sind.

Fondateurs :

- Mohamed Nejib Ahmed, résident : Manzel Gamoudi, Sidi Aich, téléphone : 98569221

- Yassin Zidi, résident : hay Al-Sorour, Gafsa, numéro de téléphone : 28.508.821

- Issa Bahi, résident : hay Al-Sorour, Gafsa, numéro de téléphone : 23.922.050

- Touhami Al-Zaidi, résident : Al-Metkidis, Gafsa Nord, numéro de téléphone : 53.902.113

- Maryam Haji, résidente : hay Al-Sorour, Gafsa, numéro de téléphone : 96.099.057

Les personnes souhaitant participer à la constitution de la société doivent présenter leurs demandes aux fondateurs de la société et au lieu désigné par eux à cet effet au moyen d'un document de participation mis à la disposition des fondateurs après examen du projet de statuts de la société.

2024R02189SODB1

Constitution d'une société communautaire

Dénomination sociale : Société Citoyenne Locale KOUNOUZ SAHARA

Type de la société : locale

Capital social à souscrire : Dix Mille (10 000) Dinars

Adresse : Cité Ennacim, Hazoua, Tozeur.

Objet :

- Production et vente d'aliments pour animaux

- Production d'engrais organiques

- Elevage de bovins de toutes sortes

- Le développement de l'activité agricole

- Et toutes autres activités annexes permettant la promotion de secteur agricole.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de statut : 02 Février 2024 au tribunal de première instance de Tozeur sous le n°09

Nombre de part : 1000 parts

Banque de dépôt : BNA Agence Tozeur

Date de la souscription : du 11 Août 2024 au 10 septembre 2024.

Les fondateurs :

- Brahim Zakour : Résident à Hazoua - Tozeur,

- Khemais Jlassi : Résident à Hazoua - Tozeur,

- Ali Bessaidi : Résident à Hazoua - Tozeur,

- Roukia Sahouda : Résidente à Hazoua - Tozeur.

2024R02193SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Réalisation de l'Augmentation du capital de 80.000.000 DT à 102.500.000 DT

MED INVEST COMPANY

Société anonyme

Au capital social de 102 500 000 TND

Siège social : Rue du Textile - Z.I Sidi Rezig - 2033 Mégrine, Ben Arous

Identifiant unique : 1015804Q

Matricule fiscal : 1015804Q/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11/6/2024, enregistré à la recette des finances de Mégrine Tunis le 24/6/2024 enregistrement n°24704246, quittance n°MO56854, il a été décidé ce qui suit :

1- Augmentation du capital social de la société pour le porter de 80 000 000 de dinars à 102 500 000 de dinars, soit une augmentation de 22 500 000 Dinars en numéraire, par l'émission de 225000 actions nouvelles de 100 Dinars chacune a été libérée totalement à la souscription.

2- Modification corrélative de l'article 6 des statuts.

Un exemplaire des documents ci-après énumérés, a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 30 juillet 2024 sous le n°2024484559 :

1- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11/6/2024.

2- Déclaration de souscription et de versement enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 29/7/2024 enregistrement n°24802720, quittance n°6105.

3- Liste des souscripteurs et états des versements enregistrés à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 29/7/2024 enregistrement n°24802718, quittance n°6014.

Augmentation du capital est ainsi réaliser et l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

Article 6 (nouveau) «Le capital social est fixé à la somme de 102 500 000 Dinars, divisé en 1 025 000 actions de 100 dinars chacune».

2024R02171SANB2

Société Tunisienne des Boissons du Centre

Société anonyme

Capital : 1 085 800 Dinars

Siège social : Route de Monastir Sidi Abdelhamid, Sousse

I.U : 10426/E/A/M/000

CNSS : 33944-91

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/6/2024 enregistré à la recette des finances 3 Septembre - Sousse le 22/7/2024 sous le n°24701750 quittance n°M060917, dont une copie originale a été déposée au registre national des entreprises le 5/8/2024 sous le n°202487514, il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation de rapport d'activité du conseil d'administration, des Etats financiers et des rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2023.

2- Quitus entier aux administrateurs à l'exception de Mr Mohamed Nasr,

3- Affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2023 parmi les résultats reportés.

4- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence.

5- Nomination des membres du Conseil d'administration pour les exercices (2024-2025-2026).

6- Nomination de Mr Hatem Fathallah comme commissaire aux comptes pour les exercices (2024-2025-2026).

7- Pouvoirs au porteur pour dépôts ou formalités prévues par la loi.

Nomination du Président du Conseil D'administration :

Suivant le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 24/7/2024 enregistré à la recette des finances 3 Septembre - Sousse le 12/8/2024 sous le n°24701882 quittance n°M0065114 dont une copie originale a été déposée au registre national des entreprises le 15/8/2024 sous le n°202489886, il a été décidé :

- Nomination de monsieur Khalil Essoussi comme président du conseil d'administration pour les exercices (2024-2025-2026).

2024S01041SANB2

Avis aux actionnaires

SOCIETE AGRICOLE EL AITHA

SA au capital de 71.150.000 TND

Siège social : AITHET Eshlaya - Mahres - Sfax

MF : N°1092082 K/A/M/000

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 août 2024, il a été décidé une augmentation de capital en numéraires pour un montant de 20.000.000 Dinars et ce par la création et l'émission de 200.000 actions nouvelles de 100 Dinars chacune, à souscrire et à libérer intégralement, portant ainsi le capital de 71.150.000 Dinars à 91.150.000 Dinars. Cette augmentation de capital est réservée à la société «SICAR INVEST».

La souscription à l'augmentation de capital en question devrait être exercée par les bénéficiaires dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionné.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2024 a donné tous pouvoirs à Madame Rym MAKHLOUFI pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la Banque Nationale Agricole, Agence Rue Taieb Mhiri, Sfax sous le n°03 700 0190321049691 80.

Le p.v de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital en numéraires a fait l'objet d'un dépôt provisoire au greffe du bureau de registre national des entreprises de Sfax le 16/8/2024 sous le n°AC811162024.

2024X01062SANB2

ASTON TECHNOLOGIES

Société anonyme

Capital social : 1.663.500 Dinars

Siège social : 17, Rue Ahmed Alboukhari -1082 Tunis

I.U : 1565907G

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 27/12/2023 (enregistré à la Recette des finances cité Mahrajéne, Tunis le 27/12/2023 sous Qn°M061867 Enreg n°23705729)

Les actionnaires ont décidé de modifier le mode de gouvernance de la société en dissociant les fonctions de président du conseil de celle de Directeur Général.

Dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous IU n°1565907G et dossier n°202486726 le 1/8/2024.

2024402086SANB2

Notice aux actionnaires

Augmentation du capital

SOCIETE GENERALE DE PRECONTRAINTE «GEP»

SA au capital de 2 040 000 dinars

Siège social : 15 Avenue Slimen Ben Slimen - 2092 - El Manar II Tunis

Identifiant unique : 0002136A

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juillet 2024, il a été décidé une augmentation de capital en numéraire réservée avec suppression totale des droits préférentiels de souscription d'un montant de trois cent soixante-seize mille et quatre vingt onze (376 091) dinars par l'émission de vingt deux mille cent vingt trois (22 123) actions nominatives nouvelles de 17 Dinars chacune à libérer intégralement à la souscription portant le capital de deux millions quarante mille (2 040 000) dinars à deux millions quatre cent seize mille quatre-vingt-onze (2 416 091) dinars 2 040 000 Dinars divisé en cent quarante deux mille cent vingt trois (142 123) actions de dix-sept (17) dinars de nominal chacune toutes entièrement libérées.

Cette augmentation sera réservée à la société BIAT CAPITAL RISQUE (BCR), ayant l'identifiant unique n°0723613V; Les actions nouvelles seront émises, chacune, au prix de 135,605 dinars, composé de 17 dinars de nominal et d'une prime d'émission de 118,605 dinars à libérer intégralement lors de la souscription; et les fonds provenant de la souscription seront déposés dans un compte indisponible ouvert au nom de la société GENERALE DE PRECONTRAINTE «GEP», à la Banque BIAT agence El Manar (06) compte n°08305 0000632019807 80.

La souscription par son bénéficiaire doit être exercée dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

Le P.V. de l'AGE précitée relatif à l'augmentation du capital a été déposé provisoirement au Registre National des Entreprises le 19 août 2024 sous le n°AC011172024.

2024402091SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société DOYEN D'ELECTRICITE (SODELEC FT) SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 200.000D

Siège social : 21 Rue Oued El Kaseb El Mourouj 4 Ben Arous 2074

MF : 1095807MAM000

Suivant Acte SSP du 02/7/2024 enregistré le 18/7/2024 à la Recette des finances bir el kasaa sous le numéro 24500852 quittance n°M029293 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 26/7/2024 sous le numéro 202483076

Il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital social de la société pour le porter à 200.000DT

- Affectation du résultat l'exercice 2023 et distribution des dividendes.

2024R02167SRLB2

Augmentation du capital

Sté «Huile Ezdihar»- Sarl

Siège social : Ain Baidha - Haffouz - Kairouan

MF : 1197374 Y

Suivant PV en date du 30/9/2016, enregistré à la recette des finances de Haffouz le 12/10/2016 sous n°16501015 Quittance n°M020599, il a été mentionné l'augmentation du capital pour passer de 132.000 Dinars à 582.000 Dinars. Suivant PV en date du 7/7/2017, enregistré à la recette des finances de Haffouz le 11/7/2017 sous n°17800913 Quittance n°M015037, il a été mentionné l'augmentation du capital pour passer de 582.000 Dinars à 882.000 Dinars, dont une copie de chacune a été déposée au registre national des entreprises le 13/6/2024.

2024S01044SRLB2

Renouvellement les fonctions de Gérant

Mise à jour du statut

«Nouveau Traiteur Tunisien»

S.A.R.L au capital de 4 000 DT

Siège social : Bur 230 Escalier D le Colisée 43-45 Av Habib Bourguiba - 1001 - Tunis

Matricule Fiscal : 1371520 Q/A/M/000

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/8/2024, enregistrée à la Recette des finances de Rue Ghandi à Tunis, le 12/8/2024 sous le n°24804635, Quittance n°M064604, et déposé au registre national des entreprises à Tunis, en un seul exemplaire, le 14/8/2024 sous le n°202489318, il a été décidé le renouvellement des fonctions de gérant Mr Fethi Mahjoub à quinze ans renouvelables et la mise à jour du statut de la société.

2024402083SRLB2

LA FIDUCIAIRE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2.000,000 Dinars

Siège social : 45, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

RNE : 005823F

MF : 005823F/A/M/000

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 11 juillet 2024, enregistré à la Recette des Finances Rue Ghandi le 16 juillet 2024, sous le n°24804152 Quitt n°060043, déposé le 14 août 2024 au Registre National des Entreprises sous le n°202489264, Mr Hichem Amouri a démissionné de sa fonction de gérant de la société.

La nomination d'un nouveau gérant se fera ultérieurement.

2024402094SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 7/8/2024 enregistré à la recette des finances Fouchana le 8/8/2024 sous n°24203476 (quittance n°M081254), Madame Rim Abidi titulaire de la carte d'identité nationale n°00666268 a vendu à Taoufik Mchabet titulaire de la carte d'identité nationale n°06562343 la totalité du fonds de commerce comprenant tous les éléments corporels et incorporels, qui a pour objet vente Epices, salaisons et alimentation générale, situé à la rue Saleh ben Youssef Cité Erriadh Fouchana 2082.

Les oppositions devront être adressées au bureau de Maître Jouini Mohamed Ali, Avocat demeurant au 24, rue Daghbagi, 4ème étage Tunis 1000 et ce, au cours des 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cet avis est paru aux journaux «Echourouk» et le «Quotidien» en date du 13/8/2024.

2024T00800FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Avenue de la Gare Tunis le 12 Août 2024 quittance n°M059164 et enregistrement n°24204895 Mr El Aid ben Hssine ben Amor al Hafsi CIN 08003668 a vendu la totalité du fonds de commerce à usage tous commerces sauf Fripe sis au 23 bis avenue de la Gare Tunis à Mr Youssef ben Mohamed Lassaad ben Amor Sayagh Cin 04839556. Toute opposition doit être signifiée chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au J.O.R.T.

La date de parution, de cette présente annonce est publiée dans le journal Assabeh le 17/8/2024.

2024T00802FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP du 6/8/2024 enregistré à la recette des finances Bir kasaa le 8/8/2024 sous le numéro 24200982 quittance n°M030826 Monsieur Ali Ben Belgacem Hanchi titulaire de la CIN n°08310284 a vendu à Madame Sana Hmama titulaire de la CIN n°07647600 la totalité du fonds de commerce café première catégorie sis à el Mourouj 5 rez-de-chaussée n°5 titre 72289 Ben Arous, n°3 titre 72287 et n°4 titre 72288. Trois locaux adjacents de superficie 99 m².

Les oppositions seront adressées dans les 20 jours après la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne au lotissement 38 Mourouj 6 Ben Arous.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et Le Quotidien du 17/8/2024.

2024R02168FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé portant les signatures légalisées de ses deux parties auprès de la municipalité de Menzel Bourguiba en date du 6/8/2024, enregistré à la recette des finances Menzel Bourguiba sous le n°24202011 Quittance n°M063994, Monsieur Ayoub ben Mohamed Chihi titulaire de la carte d'identité nationale n°08976439 délivrée le 3/5/2017, matricule fiscal 1639651/J, l'identifiant unique n°1639651J, a vendu à la Société New Look Travel, Société à Responsabilité Limitée représentée par son gérant Mourad Abbassi, titulaire de la carte d'identité nationale n°01598521 délivrée le 19/10/1998, matricule fiscal 1828709/N, identifiant unique 1828709N, siège social Rue Taieb Mhiri, Menzel Bourguiba, totalité du fonds de commerce exploité en tant que photocopie et traitement de textes, sis au 26 Rue Mohamed Boufahja Menzel Bourguiba avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Mzoughi Olfa, avocate à la cour de cassation, titulaire de CIN n°05685405 et de matricule fiscal 995967/E, à son étude sise au 6 rue

Hédi Cheker Menzel Bourguiba dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Etant observé que cet avis est paru en langue arabe au Journal Echourouk de 15/8/2024 page 12 colonne 02 et en langue française au Journal le Quotidien du 15/8/2024 page 18 colonne 01.

2024R02169FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rue El Jazira en date du 02/8/2024 n° de quittance M055753 n° d'enregistrement les héritiers de Ahmed Ben Saad et Jamaa Neffati ont vendu à Mr Mohamed Badreddine Snoussi et Mohamed Slim Snoussi la totalité du fonds de commerce ayant pour activité la vente des chaussures située au n°15 Souk Ejdide Elhafsia Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées dans le délai légal soit dans les vingt jours à compter de la publication de cette annonce légale au J.O.R.T au 15 Souk Ejdide Elhafsia Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk le 9/8/2024.

2024R02170FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 9/8/2024 enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 15/8/2024, n° de quittance 99974 n° d'enregistrement 2426761, Mme Amira bent Habib ben Khlifa Gherbel a vendu à Mr Mohamed Maher ben Kamel Abich, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente tout commerce, dans le local sis 32 bis Av. Habib Bourguiba La Goulette Tunis. Toutes les oppositions sont à recevoir au bureau de l'avocate Moufida Ben Salah sis au n°26 rue de l'Angleterre 2ème étage n°203 Tunis dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 20/8/2024.

2024R02175FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte s s p, enregistré à la recette des finances Mourouj le 8/8/2024, quittance n°M0067687, Mr Aymen Boukhari a vendu à Mr Firas Amdouni, le fonds de commerce consistant en un Pressing exploité dans la Boutique n°7 Résidence Leila av des Martyrs El Mourouj 6 - Ben Arous.

Les oppositions doivent être adressées au siège du fonds de commerce vendu, 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT, le présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 8/8/2024.

2024R02176FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé signé en date du 7/8/2024 ; enregistré à la recette des finances de Jemmel le 8/8/2024, n°66799 quittance n°24201650, les héritiers de M.Habib ben Selim (Ses fils M.Mouhamed, M.Hamdi ben Selim et Sa veuve Mme Fathia Mamia) ont vendu à Mme Marame ben Abderrahmen tout le fonds de commerce destiné à exercer la Photographie avec tous les éléments corporels et incorporels du local situé au Complexe commercial du centre ville de Jemmel n°10. Cet avis a été publié au journal Echourouk le 17/8/2024 et toute opposition doit être faite entre les mains de l'avocat qui rédige le contrat Maître Soumaya Nechba. L'adresse de son bureau : Rue Mahmoud Bourguiba n°5 El Bab Elgharbi - Monastir 5000 dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

2024S01038FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Monastir le 5/8/2024, sous le n°24206634, quittance n°M059745 la société «Doctor Hair», identifiant unique 1742845Z, son gérant Monsieur Anouar Ben Abdallah titulaire de CIN n°05562917 vend à Monsieur Chokri Ben Salem ELManthouj titulaire de la CIN 06783965, la totalité du fonds de commerce exploité au commerce des produits cosmétiques sis à rue Ali Bourguiba Skanes Monastir.

La vente est publiée dans le journal «le Quotidien» du 9/8/2024.

Les oppositions doivent être faites après la parution de cet acte dans le journal officiel et dans 20 jours, entre les mains de Maître Hizem Amir, Avocat, sis à la rue Mohamed Mhalla, Monastir.

2024S01040FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP le 22/7/2024 enregistré sous le n°24202017 quittance n°050696. Les héritiers Issaoui Abdelhfidh résidents à Cité Riadh Sousse ont vendu à Mr Ajimi Mohamed Ali Ben Hbib le fonds de commerce spécialisé dans la vente des matériels informatiques et électroniques et en prestation des services qui y sont liés, exploité au local sis à la rue Nation Unis cité Riadh Sousse.

Les oppositions sont reçues dans 20 jours entre les mains de l'acquéreur.

Un extrait a été publié au journal Chourouk du 21 août 2024.

2024S01049FCCC2

Cession à titre gratuit

De la propriété d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 19 juin 2023 et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 15 avril 2024 selon reçu n°M036069 enregistrement n°24102525, Monsieur Abdejjabbar El Ghali, résident immeuble le progrès avenue Bourguiba Bizerte, a cédé à titre gratuit à Dorsaf ben Wannes Bouali, résidente à Bizerte, l'ensemble du fonds de commerce situé à 45 Souk Bouchoucha Bizerte et qui est destiné à vendre la viande.

Les oppositions se font à l'adresse du fonds de commerce sus indiqué dans un délai de vingt jours à partir de la date de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 8 août 2024.

2024402074FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 29 septembre 1999 enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis le 2 août 2024 quittance n°63985 enregistrement n°204653-99.

Mr. Mongi ben Ahmed Sebaii titulaire de la C.I.N n°00177377 a vendu le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour la fabrication des chaussures sis à la rue Al Hakim Kassar n°1 Al Hafssia à Mr. Nader ben Mongi Hawett titulaire de la C.I.N n°00280919

Les oppositions doivent être présentée à l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été déposé au journal Le Quotidien du 21 Août 2024.

2024402077FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 9 août 2024 enregistré à la recette des finances Avenue de la Paix Grombalia le 12 août 2024 sous le n°24204366 quittance n°M089664 monsieur Mohamed Ali Ben Mohamed Ben El Hadj Ali MGHAYETH CIN 05271086 son identifiant unique 0760589 X a vendu à Monsieur Aymen Ben Lamjed Ben Mohamed El Arbi ELAABED le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels d'une pharmacie du jour vente en détaille catégorie «A» de local sis à Avenue Habib Bourguiba 8030 Grombalia. Les oppositions s'effectuent dans un délai de 20 jours de la publication au JORT devant le rédacteur Maître Trigui Mohamed sise à rue elless complexe Babel 3ème étage bureaux n°5 Montplaisir 1073 Tunis.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien le 16/8/2024.

2024402078FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Conformément à un acte de donation rédigé par les deux notaires de Bizerte, les avocats Sofien Chabeb et son collègue Mohamed Dridi en date du 6/8/2024, Mme Faïza Bent Mohamed El Hadi Ben Moussa, veuve de Abdelrazek Boussitta, née le 21 juillet 1958 à Bizerte, sans emplois, domiciliée au 675, rue Constantine, El Bhira, El Rawaby, Bizerte, Tunisie, carte d'identité numéro 01458889, a donné à son fils, Mr. Badii Boussitta, le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels situé au 100, rue Cheikh Idriss, Bizerte, identifié sous le numéro F1362567 et l'ancien numéro de registre de commerce A04179422014, selon le certificat du registre national des entreprises délivré le 3/7/2024, dont l'activité consiste en la vente de divers produits. L'enregistrement a été effectué auprès du bureau des impôts de Bizerte le 8/7/2014 sous le numéro de reçu 43734 et le numéro d'enregistrement 1420376.

2024402081FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 22/7/2024 enregistré à la recette des finances à Mateur le 22/7/2024, quittance n°M051346 et n° d'enregistrement 24201637 Monsieur Anoer ben Mohamed Bejaoui titulaire de la carte d'identité nationale n°01566608 en date du 16/02/2015 a vendu à Monsieur Tarek ben Farhat Mezzi titulaire de la carte d'identité nationale n°08399454 en date du 19/8/2007 le fonds de Commerce "vente de produits anciens et d'occasion" Avenue Habib Bourguiba n°84 Mateur. Les objections doivent parvenir à l'acheteur à son adresse sise 10 rue elhouta sidi Abdalah Mateur, dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au JORT et au journaux Echourouk et le Quotidien le 4/8/2024.

2024402084FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous-seing privé daté le 3/6/2024 enregistré à la recette des finances de sidi h'cine, Tunis, sous n°24201009, reçu n°M055172, Mr Hassen Ouelhazi titulaire de la cin n°04668970, demeurant au 5 rue 42641, cité Errachidia, Hrairia Tunis, a vendu la moitié de fonds de commerce exploité en un «café» au local situé au klm 5 route de Kef, Borj Chekir, Sijoumi, Tunis, à Mr Mahdi Boussaffa, titulaire de la cin n°01335442 demeurant au 35 avenue Tahar Safar, Menzah 9, Tunis.

Toute opposition, doit être déposée à l'adresse du fonds de commerce, au plus tard vingt jours après la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été publiée dans le quotidien «Achourouk» paru le 5/6/2024.

2024402087FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 5/6/2024 et enregistré à la recette des finances Cité EL Mahrajene 1082 Tunis en date du 17/7/2024 sous le n°24303521 Quittance n°M044295, la société L'ARISTOCRATE, identifiant unique n°0428436Y a loué à la société NEOCAT, SARL en cours de constitution, la totalité du fonds de commerce sis au n°54 bis rue 10 décembre 1948 Menzah 4 - Tunis, exploité dans la confection de prêt à porter pour une durée de cinq ans renouvelables débutant le 01/7/2024.

Cette annonce est parue aux journaux Achourouk et Le Quotidien en date du 15/8/2024.

2024T00801FCCC3

Location gérance libre

Suivant acte de location enregistré à la recette des finances de Mégrine le 14/8/2024 quittance n° M068012, enregistrement n°24305399. Mr Hichem Bouzaiene donne la location

gérance libre à la société «PARA BELOUHICHI» SARL société en cours de constitution représentée par Mr Hafedh Belouhichi en sa qualité de gérant et Mr Hatem Belouhichi en sa qualité de co-gérant avec tous ses éléments exploité en tant que vente en détails des produits pharmaceutiques, sis au 83 Avenue de la République local n°2-2033 - Mégrine - Ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse de Maître Henda Louati sis au 04 Avenue de L'environnement Nouvelle Médina - 2063 dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk le 16/8/2024 et le Quotidien le 18/8/2024.

2024R02173FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01/4/2024, enregistré à la recette des finances de Houmt Souk Jerba le 6/6/2024 sous le n° d'enregistrement 24304255, quittance n°M067778, Monsieur Bayahia Hatem Ben Hamida, CIN n°09118096 a loué à Monsieur Fassatoui Younes Ben Faouzi, CIN n°13487000, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente d'article d'artisanat traditionnel sis à Souk Erbaa Houmet Souk Djerba.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur Fassatoui Younes Ben Faouzi et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 20/8/2022 aux journaux Achourouk et Le Quotidien.

2024R02181FCCC3

Location d'un fonds de commerce

M.F : 1877788/C

Suite au contrat du fonds de commerce du 02/7/2024 enregistré le 3/7/2024 à la recette des finances Akouda sous le n°24301543 quittance n°29348, un acte de location entre deux parties est comme suit :

Mme Amen BABAY loue le fonds de commerce (quincaillerie El AMEN) situé à la rue 2 Mars Akouda Avec ses éléments matériels et moraux (comptoirs et étagères, clientèles ....) à Monsieur Waddah Ben Ali Babay pour l'exploitation dans le domaine de la quincaillerie et sans changer l'activité du comptoir. Cette location commence le 01/7/2024.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 17/8/2024.

2024S01037FCCC3

Gestion pour compte d'un fonds de commerce

Suivant une annexe d'un acte de gestion d'un fonds de commerce en date du 25/6/2024, enregistré à la recette des finances d'Akouda le 11/7/2024 sous n°24701604 Quittance n°M030415. La société «SINDBAD CENTER» Sarl MF : 002843Y, dont le siège sis à l'Avenue 14 Janvier Hammam Sousse, représentée par son gérant Mr Naceur AMMAR, titulaire de la CIN n°2823147, a donné la gestion de compte à la société «AMORE BEACH» Suarl (MF : 1713572F) représentée par son gérant Mr Omar Ben Kamel GAAYA, titulaire de la CIN n°08437649, pour une durée de 2 ans 6 mois à partir du 01/8/2024 et finissant le 31/01/2027 au profit de la société «SINDBAD CENTER». Cet avis a été publié aux Journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 17/8/2024.

2024S01042FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par un acte ssp signé le 6/8/2024 enregistré à la recette des finances de Monastir le 8/8/2024 quittance Mo60920 n°24306773. Mr Bizid Habib cin 04040036 a vendu à Mr Bouzgarrou Mohamed cin 06861693, le fonds de commerce exploité au local situé au marché central de Monastir avec la totalité de ses composants corporels et incorporels. Les oppositions devront être adressées au bureau du rédacteur de l'acte Maître Bizid Abdelaziz MF : 883207/Y avocat auprès de la cour de cassation sis à l'avenue de la République immeuble el BARAKA 2 Monastir dans un délai de 20 jours de cette publication.

2024S01046FCCC3

Contrat de location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location rédigé le 24 juillet 2024, enregistré à la Recette des finances de Sousse à la même date sous le n°24308872 reçu n°M049182. Mr Charhene Grissa, titulaire de la cin n° 02801594 a loué à Mr Hatem Ben Dhifallah titulaire de la cin n°08270448 la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue des oranges, RDC immeuble Grissa, Khezama Est 4051 Sousse commençant le 01-8-2024 jusqu'au 31-7-2026 pour l'exploiter en tant que bureau de traduction et services rattachés.

2024S01048FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé rédigé par maître Chokri Errahmouni avocat sis à cité olympique 2 n°36 Kairouan en date du 4 juillet 2024, enregistré à la recette des finances rue Khaouarazmi Kairouan en date du 8 juillet 2024 Quittance n°M076110 Enregistrement n°24303909, Monsieur Tarek ben Mohamed Selmi a loué à la Société SELMI RESTO immatriculée sous le n°1757736X siège social avenue Yasser Arafet résidence prestige Sahloul 4054 Sousse représentée par Monsieur Seiffeddine Selmi la totalité du Fonds de Commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné restaurant Fast Food exploité à cité commerciale 2 Kairouan.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds de commerce sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis.

Cet avis a été publié dans deux journaux Achourouk et le Quotidien le 9 Août 2024.

2024S01050FCCC3

Gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 5 Mars 2024 (date de la légalisation des signatures des parties), enregistré à la recette des finances Jedeida le 15 Mars 2024 sous le n°24300306, Quittance n°M011017, dont le siège de la dite location du fonds de commerce est à la rue de la Gare par l'avenue Habib Bourguiba Jedeida Nouvelle Manouba, Monsieur Kamel Ben Omar Ben Abbes Firchichi immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1582442R, a loué à titre de gérance libre à Madame Faten Ben Mohamed Ben Ali Sayari demeurant et exploitant à la même adresse l'activité de commerce Pâtisserie et Glace. Cette location en gérance libre a été consentie pour une période de deux ans à compter du 01 Mars 2024 jusqu'au 28 Février 2026. Cette annonce a été publiée aux journaux La Presse et Essahafa du 10/8/2024.

2024402076FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat de propriétaires

"Résidence les Jasmins Hammamet Nord"

En vertu du procès-verbal constitutif en date du 30 juin 2024, rédiger par les notaires maître Chaima Abidi et maître Mehdi ben Kassibe dont une copie a été déposée à la commune d'Hammamet en date du 01/8/2024 sous le n°4713 et ratifié par la même commune le 15/8/2024 sous le numéro 5450, il a été décidé la constitution d'un syndicat de propriétaires "résidence Les Jasmins Hammamet Nord" sis à la rue du huppe avenue de l'environnement Hammamet Nord gouvernorat de Nabeul, ayant pour objet la gestion et l'entretien des parties communes de la résidence.

Son comité est composé comme suit :

Mr Sami Siala : Président

Mr Mohamed Damak : Trésorier

Mr Abdelraouf Chaabouni : Vice-président

Mr Ezzedine Ammar : Membre

Mme Jalila Maatoug : Membre

Mr Hechmi ben Taher : Membre

Mr Anis Amiri : Membre

Mme Thouraya Hammi : Membre.

2024R02165APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom : Association Sportive Aéroport Monastir

Objectif : Encadrer et former les jeunes, les encourager à développer leurs capacités physiques et artistiques, et les faire progresser aux plus hauts niveaux sportifs et moraux.

Adresse : Aéroport Monastir Habib Bourguiba

Nom et date d'autorisation : 3677 du 15 août 2024.

Le président : Mohamed Bel Hadj Brahim

Les membres : Nasreddine Letaief - Hichem Salhi - Mohsen Jemmali - Lotfi Mansour - Fethi Achour - Ousama Elayeb.

2024S01051APSF1

Constitution d'une association

Nom : La Jeunesse Sportive de Gafsa

Siège social : Sidi Ahmed Zarroug

Objectifs : Former et encadrer des jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques, et les promouvoir aux plus hauts niveaux

Spécialité : HAND-BALL

Document de finalisation de la constitution de l'association n°02 en date du 15 août 2024.

Commission :

- Président de l'association : Jihen Alachkhem

- Secrétaire général : Iheb Essaghair

- Trésorier : Mazen Krit.

2024X01065APSF1

Syndicat des copropriétaires du complexe Jebli Center

Avenue Carthage, route Gremda - Sfax

En vertu du PV de l'AGO du complexe Jebli Center, du 6 octobre 2023 à la recette des finances le 16 novembre 2023, sous le n°23806483 quittance n°M007136 le syndicat des copropriétaires du complexe Jebli Center est constitué, sis à l'avenue Carthage, route Gremda - Sfax.

Et en vertu du dit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Jlayel Mohamed : Président du syndicat.

- Mr Loumi Faycal : Trésorier.

Le syndicat des copropriétaires du complexe Jebli Center entame ses travaux officiellement à partir de 6 octobre 2023.

2024X01074APSF1

Constitution du Syndicat Savary Centre

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du 15/5/2024 enregistré à la recette des finances de Cité Mahrajen en date du 14/8/2024 sous le n°M47204.

Il a été constitué le Syndicat de Savary, sis au 31 Alain Savary Etg 4 Tunis.

Il a été désigné :

Le président du syndicat : Ismail Derbel

Trésorier : Zaid Tabbessi

Secrétaire général : Zaineb Derbel

Secrétaire générale adjointe : Sarra Derbel

Membre : Malek Derbel.

2024402082APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Après réduction de 40 %

Jurisaffaires : Avocats & Conseils

Me. Med Slim BOUDERBALA

Tél : 71 256 751

Avocats-conseil@jurisaffaires.net

1/ Partie poursuivante : Tunisian Saudi BANK «TSB» en la personne de son représentant légal, Sté anonyme, Matricule au RNE sous le N°013026 E, siège social au 32 Rue Hédi Karray 1082 - Tunis.

2/ Parties saisies :

1/ Sté Hamza Transport de Marchandises en la personne de son représentant légal, S.A.R.L, MF : 1193524B, siège social au 56, rue Ibn Jazar, route Zarmedin, Jammel - Monastir ; ayant élu domicile chez Me. Imen Ghzara, avocate à la cour de cassation immeuble Tunis - Carthage 3ème étage - Borj Baccouche - Ariana.

2/ Mohamed Hamza ben Hichem Khadraoui, Tunisien, gérant de société, non immatriculé au registre de commerce titulaire de la Cin n°04725170, demeurant au 38 rue Mohamed Manachou, Montfleury - Tunis.

3/ Avocat poursuivant : Me. Med Slim Bouderbala Avocat près la cour de cassation de la société Juris-Affaires Avocats & Conseils sise au 45 Rue Ali Dargouth, Tunis. (MF : 1303354Q).

4/ Immeuble saisi : l'immeuble saisi est situé à l'angle de la route chela et la rue Tahar Haddad, Mornag, gouvernorat de ben Arous à environ 1.5 km après le canal de Majerda - route chela, situé dans une zone à vocation d'habitation, entouré de plusieurs villas.

L'immeuble saisi constitue un terrain carré de 665 m² objet du titre foncier n°56564 ben Arous dénommé «AL HANA 1524» constituant la parcelle 45 du plan parcellaire du titre 60542 Tunis sur lequel est construit une villa à usage d'habitation siégée et constituée de deux étages et deux portes principales une s'ouvre sur la route chela et l'autre sur la rue Tabar Haddad, d'un jardin ; d'un garage.

Composition de la villa :

- Un garage pour voiture avec une salle d'eau munie d'une douche et d'un pave main située dans la partie arrière.

- Le rez-de-chaussée : dispose d'un salon muni d'une chambre + séjour + salle à manger + cuisine avec un séchoir.

- L'étage : dispose d'un hall + séjour, chambre d'enfants, chambre à usage de bureau et deux chambres à coucher.

Le local est équipé de toutes les commodités nécessaires à l'instar de l'électricité, le gaz naturel, l'eau courante, chauffage central, et de 03 climatiseurs d'une superficie couverte de 665 m² chaque étage mesure et d'une superficie d'à peu près 200m² et la superficie du garage et la salle d'eau est d'environ 35.95 m².

La villa est construite récemment et elle est en bon état : les mûrs en briques, les plafonds en dalle avec faux plafond; le parterre en marbre Tela, les portes en bois de bonne qualité et les fenêtres en pvc avec fer forgé.

5/ Mise à prix après réduction de 40 % :

Trois cent quarante-trois mille trois cent soixante-huit dinars et sept cent quarante sept millimes (343 368 dt 747).

6/ Date et lieu de la vente : Le jeudi 19 septembre 2024 à partir de 9h devant la chambre des criées du TPI de Ben Arous.

7/ Visite de l'immeuble : tous les jours aux horaires administratifs sans aucune restriction.

2024T00803VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

D'un bien immeuble immatriculé

Etude de Me Fatma Ben Gouider

Avocate près la cour de cassation

4 rue Mahmoud El Materi, Mutuelle Ville, 1002 Tunis

Tél : 71288251/98789583

- Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Fatma Ben Gouider, M.F et adresse ci-dessous indiqués.

- Débitrice saisie : La Société AGRI-PRODUCTION, en sa qualité de débitrice Hypothécaire, Société Anonyme, R.C n°2410482008, Identifiant Unique 1037705H, sise au n°20, Avenue Taieb M'hiri, Mégrine, Ben Arous et à la Zone Industrielle Soliman, 8020 Soliman, Gouvernorat de Nabeul.

- L'avocate poursuivante : Maître Fatma Ben Gouider, avocate près la Cour de cassation, M.F 716624 F, sise au n04 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002Tunis.

- Bien mis à la vente : La propriété objet du titre foncier n° 528839 Nabeul dénommé « Mabrouk » situé dans la Zone Industrielle de Soliman et composée de la parcelle numéro 2 du plan de morcellement du titre n°121315 situé à Soliman au Nord-Est de Soliman en bordure de la route de Chérifat, Gouvernorat de Nabeul, d'une superficie de 11 560 m² et ses équivalents en parts. Sur la partie Nord de la propriété qui s'étend sur une superficie de 9680 m² et sur une partie de celle-ci, est construit un bâtiment à structure métallique (panneau sandwich) contenant une chaussée d'accueil de 230 m² et une galerie à l'entrée, toutes les portes automatiques; un espace de travail de 960 m² dont le sol est revêtu de béton armé destiné pour le nettoyage et le tri des légumes et des fruits avant leur

stockage; un magasin de 75 m² pour le conditionnement et le stockage; un laboratoire et un bureau de magasinier de 17 m² ; un réfectoire de 22 m² ; un vestiaire pour hommes de 17 m² ; un vestiaire pour femmes de 24 m² ; un entrepôt pour le stockage des engrais et une piste (escaliers) reliée au 1er étage désigné Administration d'une surface de 157 m² comprenant deux bureaux, une salle de réunion, un bureau de direction, un espace et un sanitaire.

Le bâtiment susmentionné contient 08 chambres froides de différentes tailles, la 1ère, la 2ème et la 3ème de 69 m² chacune, la 4ème de 159 m², la 5ème de 110 m², la 6ème de 55 m², la 7ème de 58 m² et la 8ème de 57 m². Le bâtiment comporte également un espace de stockage provisoire de 145 m², une pièce pour matériaux de 26 m², espace pour le compresseur de 9 m² ; espace de stockage de 185 m² ; habitat de gardien de 13 m² ; le bâtiment est entouré d'un siège d'environ 3 m d'hauteur.

Une route s'étendant sur une superficie de 1015 m² traverse le terrain sur lequel est construit le bâtiment et séparant son côté Nord de 9680 m² sus dessus décrit de son côté Sud à forme rectangulaire de 865 m² et clôturé de briques. Il a été constaté le jour de l'expertise que cette partie était vacante et sans occupation.

Ses limites : - Au Sud : des usines revenant aux voisins; A l'est et au Nord une route; A l'ouest une route et des constructions des voisins.

- Mise à prix : 5.252.289,000 dinars, frais en sus.

- Date et lieu de l'adjudication : Lundi 16/9/2024 à 9H devant la chambre des criées près du Tribunal de 1ère Instance de Grombalia, rue Beji Kaid Essebsi.

- Visite des lieux : Tous les jours.

2024R02188VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Maître Mahmoud ben Saleh Al-Hammami

Avocat à la cassation

112, rue 9 avril, 2ème étage, bureau n°5

Téléphone : 98.565.655

M.F : 908700

1- Le poursuivant : Walid ben Hassan Al-Habasi, titulaire de la carte d'identité nationale n°07312988 son adresse au bureau de Mahmoud ben Saleh Al-Hammami, avocat, n°112, rue 9 avril, 2ème étage, bureau 5, Tunis.

2- Partie saisie : Mme Badra bent Taher Al-Aswad, titulaire de la carte d'identité nationale n°04634166, adresse chez maître Ines Nawari av. de l'Indépendance, Zaghouan.

3- L'avocat poursuivant : Mahmoud ben Saleh Al-Hammami, avocat à la cassation, son cabinet n°112, rue 9 avril 2ème étage, bureau 5, Tunis, M.F : 908700/R.

4- La propriété à vendre : L'ensemble des quatre-vingt-quinze mille parties communes (95000 parties) au titre immobilier 6750/Zaghouan de la propriété agricole appelée «Henshir Al-Qanater», la superficie totale de 3187589m² et la partie divisée pour 3510795m² (95000/3510795). Références de démarcation du 18/01/2007, dossier 1/2007 n°130. Cette propriété, selon le rapport d'expertise réalisé par l'expert Najib Darwish, c'est un terrain agricole plat dans la zone de Smenja de la délégation de Bir Msherga gouvernorat de Zaghouan, à côté du lycée professionnel agricole, à 01 km de la route principale reliant Tunis à Zaghouan. Elle est à 11 km de la ville de Zaghouan, bordée à l'est, le terrain d'Adel Smenjawi, et du reste des côtés, les terrains d'autrui, contenant deux bâtiments adjacents sur une superficie de 630m², un pour zone résidentielle, couvrant 136 m² divisé en deux pièces et une cuisine, et la deuxième superficie de 494m² comme un hangar, avec deux portes en fer et son toit recouvert de tôles.

Sur le côté nord du bâtiment, il y a un mur sur deux côtés, dont l'un est construit, long de 23m, et l'autre n'est pas construit. Il comporte 11 colonnes de ciment fermées par des briques, et il y a un puits peu profond rempli, et le reste du terrain est nu.

5- Date des enchères : La vente aura lieu le lundi seize septembre deux mille vingt-quatre (16/09/2024) à neuf heures du matin au Tribunal de Première Instance de Zaghouan à la salle des Ventes Immobilières.

6- Mise à prix : quatre cent six mille huit cent quatre vingt dix dinars (406 890, 000 DT) selon le rapport d'expertise de l'expert Najib Darwish selon la requête délivrée par le Tribunal de Première Instance de Zaghouan n°84207 en date du 19/5/2023.

7- Visite de la propriété : Tous les jours de la semaine après avoir obtenu une copie de cahier des charges auprès du greffier du tribunal ou du cabinet de l'avocat poursuivant.

2024R02198VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 18/9/2024 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Saidi Kamilia Place Leader Rue Hsane Borgi Jemmel MF 1365164C/A/P/000

- Le poursuivant : Abdelkrim Arabi, commerçant, demeurant à la rue Ibn Jazar Jemmel.

- Contre : Fathi Chrif, travailleur, demeurant 166 Avenue Martyrs Jemmel.

- Immeuble mis en adjudication : l'appartement numéro 315 au troisième étage, qui comprend une cuisine, un séjour à l'ouverture, puis un couloir qui y ouvre, une salle de bain, une salle de douche, et 2 chambres. L'appartement contient également un balcon, s'étendant du côté est. Le sol est carrelé de vernis, à l'exception de la salle de bain et de la salle de douche qui sont recouvertes de céramique et les fenêtres sont en bois. Le bâtiment est

dans un état normal et est bordé de bois. en direction du reste de la résidence, au sous-sol se trouve l'appartement d'Ali Al-Amiri, à l'est se trouve une cour appartenant à l'immeuble et à l'ouest se trouve l'appartement d'Al-Sawi Haddad

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 210.000, 000 DT outre les frais de poursuite.

- Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

- Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2024S01039VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES Société anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B196131999 Tunis, en la personne de son représentant légal dont le siège social est à Tunis, 52 avenue Habib Bourguiba substituant à la place de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en vertu de la convention de cession de créances sur la base de la loi n°98-4 du 02/02/1998.

Partie saisie : Héritiers feu Mohamed Taher bel hadj Salem, qui sont : Sa veuve et ses fils

1/ Fatma bent Salah ben Abdelkader el Zardi

2/ Zineb Bent Mohamed Taher bel Hadj Salem

3/ Salem ben Mohamed Taher bel Hadj Salem

4/ Khaled ben Mohamed Taher bel Hadj Salem

5/ Nabil ben Mohamed Taher bel Hadj Salem

6/ Riadh ben Mohamed Taher bel Hadj Salem.

Tous demeurant au 80 rue Abou Hmed Ghazelli - Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : 1/ la moitié de la propriété revenant seulement à madame Fatma bent Salah ben Abdelkader el Zardi, objet du titre foncier n°66044 Sousse dénommé «villa salem» d'une superficie globale de 1517 m², il s'agit d'une villa style américain sise à bouhssina Sousse.

2/ La totalité de la propriété revenant à tous les saisis, objet du titre foncier n°90924 Sousse dénommé «sucrerie du centre» d'une superficie globale de 1498 m² sise à sidi Abdelhamid délégation de Sousse.

Mise à prix globale : 1/ la mise à prix après le rabaissement de prix de 40% et le nouveau prix de la moitié de la propriété objet de titre foncier 66044 Sousse est fixée à la somme de cinq cent onze mille cinq cent quatre vingt dix dinars (511.590, 000 DT) et le nouveau prix de la totalité de la propriété objet du titre foncier n°90924 Sousse est fixée à la somme de neuf cent quarante trois mille sept cent quarante dinars (943.740, 000 DT). La mise à prix totale de deux terrains après le rabaissement est fixée à la somme d'un million quatre cent cinquante cinq mille trois cent trente dinars (1.455.330, 000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à la somme de cinq mille cinq cent soixante cinq dinars 487 millimes (5.565, 487 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat .consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu jeudi le 19/9/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse, pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S01047VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BANQUE EL BARAKA TUNISIE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Chaker Tunis. MF 031041F.

Partie saisie :

1) Houssem Eddine Ben Fhiem, demeurant à 17 Rue 135 Sousse, CIN n°09262294.

2) Moufida Jouadi, demeurante à Oued Ghnim Sousse, CIN n°12811967.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°169992 Sousse d'une superficie de 102 m², sis à Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 72 800 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 19/9/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2024S01053VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la Société Tunisienne de la Banque rue Hédi Nouira Tunis en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 95 rue de la Liberté Tunis.

Partie saisie :

1) Ezzeddine Ben Taieb Ben Sghaier, demeurant au 36 Rue Dar Essalem Cité Bouhsina Sousse.

2) Mahbouba Bent Taieb Ben Sghaier, demeurant au 36 Rue Dar Essalem Cité Bouhsina Sousse.

3) Yassine Ben Taieb Ben Sghaier, demeurant au 36 Rue Dar Essalem Cité Bouhsina Sousse.

4) Rim Bent Farid Fekih, demeurant au 36 Rue Dar Essalem Cité Bouhsina Sousse.

5) Taieb Ben Maher Ben Sghaier, demeurant au 36 Rue Dar Essalem Cité Bouhsina Sousse.

6) Haithem Ben Maher Ben Sghaier, demeurant au 36 Rue Dar Essalem Cité Bouhsina Sousse.

7) Saief Ben Mohamed Salah Ben Sghaier, demeurant au 36 Rue Dar Essalem Cité Bouhsina Sousse

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Immeuble Dabbou, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité d'un immeuble objet du titre foncier n°52730 Sousse d'une superficie de 517 m² et sis à Rue Dar Essalem Cité Bouhsina Sousse

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 964. 750 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 19/9/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2024S01054VEPA1

Adjudication aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Amir Mahersi

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 25/9/2024 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2.

Poursuivant : Mohamed ben Adil ben Abdellatif Abdelhedi titulaire de la CIN n°05382119, demeurant à la route Menzel Chakir km 4 impasse Damak Sfax son domicile élu chez Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, route de tenyour km 6 cité ennozha avenue Farhat Hached Chihiya 3041 Sfax.

Partie saisie : Ahmed ben Samir ben Mahmoud Kchaw titulaire de CIN n°08888448 commerçant demeurant a route Gremda km 5 rue Ali Zwawi Sfax son domicile élu chez Maître Ahmed Sefi avocat à Sfax, n°61 rue Hédi Chekir Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, route de tenyour km 6 cité ennozha avenue Farhat Hached Chihiya 3041 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de la propriété située à route Gremda km 5 Bouzayen rue Ali Zwawi Sfax bornée au sud par Ameur ben Salah au nord par Kalel à l'est par Abid et à l'ouest par Gathrib et fin d'une entrée impasse. Elle se constitue d'un terrain d'une superficie totale de 735 m² clôturée au sud à l'est et au nord avec un immeuble résidentiel de deux étages et un entrepôt de 44 m².

Le rez-de-chaussée d'une superficie de 222 m² se compose d'un escalier d'une superficie de 18 m² et une maison d'une superficie de 204 m² contient 05 chambres un séjour une cuisine une salle de bain une toilette et 02 vérandas.

Le 1er étage d'une superficie de 222 m² se compose d'un escalier un couloir collectif et deux appartements; le premier d'une superficie de 100 m² et le deuxième d'une superficie de 96 m² ; chacun contient 03 chambres un séjour une cuisine une salle de bain et un balcon équipé par l'eau et l'électricité.

Mise à prix : est fixée à cinq cents soixante dix mille dinars (570.000, 000) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Visite de la propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat.

2024X01067VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191b sise à 10 rue Pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élue étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : les héritiers du feu Mohamed Sallemi :

- Mahbouba ben Farhat veuve Sallemi demeurante à rue 5 août n°9 Hencha Sfax.

- Ali Sallemi CIN 01282983 demeurant à rue 5 Août n°9 Hencha Sfax.

- Jalel Sallemi CIN 01307212 demeurant à rue 5 Août n°9 Hencha Sfax

- Kamel Sallemi CIN 05295343 demeurant à rue 5 août n°9 Hencha Sfax

- Houda Sallemi demeurante à rue 5 Août n°9 Hencha Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble consistant en une habitation ancienne n°24 type rural programme 1969.

L'immeuble sis à la rue 5 Août n°9 Hencha Sfax à droite vers Bir Salah loin de 80m de la route principale.

L'immeuble est délimité du coté sud par un voisin et par Alaeddine Sallami, du coté nord par une entrée d'où son entrée du coté ouest par Alaeddine Sallemi et du coté est par un voisin.

La surface couverte est de 40m² environ.

L'immeuble se compose d'une vaste chambre de sol en parterre, une cuisine, bloc sanitaire, un corridor et un couloir.

Mise à prix : (24.000, 000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 23/9/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01069VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Société tunisienne de recouvrement des créances SA, RNE 719413J, sise au 52 avenue Habib Bourguiba immeuble STB, AFRICA 1001 Tunis représentée par son représentant légal domicile élue étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Ahmed Ben Amor CIN 03410194 demeurant à Ghizen Houmet Essouk Djerba gouvernorat de Médenine.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «omarité» objet du TF n°8476 Médenine d'une contenance de 5101 m² consistant en un terrain sur lequel est édifié une unité hôtelière «hôtel bavaria» sis à sidi Smail Ghizen délégation Houmet Essouk Djerba au sud de voie publique reliant essouk et la zone touristique.

L'immeuble est entouré par une clôture des cotés est sud et ouest, il est délimité du coté sud par une palissade précédant la parcelle 109 d'une part et par la parcelle n°110 de l'autre part en dehors de la déviation par une clôture précédente la parcelle 99.

Du coté est d'où la déviation un mur avançant la parcelle 103 et en dehors de la déviation la parcelle 110.

Du coté nord d'où la déviation par une clôture précédant la voie publique reliant "houmet essouk" et la zone touristique et en dehors de la déviation une séparation fictive précédant la parcelle 102.

Du coté ouest d'où la déviation par une ligne de séparation fictive suivie par la parcelle 102 et en dehors la déviation par la parcelle n°135.

L'hôtel est fermé depuis des années il contient des bâtiments édifiés dans le retrait légal estimé à 100 mètres.

La première construction sise au coté est constituée d'un rez-de-chaussée, un restaurant, une salle d'eau, une cuisine, un bloc administratif, un escalier, 14 chambres équipées chacune d'une salle de bain, 3 chambres double dont chacune est dotés d'une salle d'eau, et, salle de bain, un bureau, un couloir, 2 salles d'eau.

Le premier étage compte 14 chambres équipées chacune de salle de bain, 2 chambres sans salle de bain, une armoire électrique et une pièce réservée aux équipements d'extinction d'un sondé.

La deuxième construction située au coté ouest de l'immeuble elle est composée d'un sous sol contenant un entrepôt, une cuisine et une salle d'eau un rez-de-chaussée contenant 2 chambres à coucher, 4 chambres doubles, une salle de bain, une salle d'eau et un centre de ménage et de physiothérapie.

La 3ème construction située au nord de la 2ème construction est composée d'un sous sol contenant une salle de jeux, d'un rez-de-chaussée où on trouve une cuisine, une salle d'eau, un magasin, un bar, un café et une pizzeria et d'un premier étage contenant un salon de thé et une chambre pour les ouvriers.

L'immeuble est doté d'une piscine de 14.20 mètres de longueur, de 7.11 de largeur.

Mise à prix : (1.707.920, 000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 23/9/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01070VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : la société «ANIS» SARL, MF 8487Y, dont le siège social est à Sfax zone industrielle de la poudriére2 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «anis» objet du TF n°92649 Sfax consistant en un terrain d'une contenance de 3494 m² d'ouverture ouest il surplombe directement une rue.

L'immeuble abrite une usine composée de deux étages et des annexes non exploités, il est destiné à la fabrication des chaussures.

Le rez-de-chaussée d'une superficie de 1728 m², il est composé d'une vaste salle et d'un monte charge dans sa partie est conduisant au premier étage et réservé aux transports des marchandises et des ouvriers.

Le premier étage d'une superficie de 1510 m², on y pénètre à travers un escalier menant directement à une construction en forme de vaste salle exploitée en tant que dépôt. L'édifice administratif se trouve au rez-de-chaussée et au 1er étage, son architecture est classique, d'une superficie de 645m², il comporte : des bureaux, une vaste salle et un bloc sanitaire.

Une loge gardien d'une superficie de 20.70 m² bien équipé, on y trouve une pièce pour le groupe électrogène ainsi une partie couverte en ternit et réservé au parking s'étant du coin nord est à l'ouest.

L'immeuble est couvert en béton armé, les murs sont peints et lisses, le sol est en carrelage ordinaire, les portes et les fenêtres sont en bois ordinaires excepté une façade en aluminium et les trois sont en ciment, il est équipé de tous les services publics et généralement l'immeuble est en état moyen puisque il nécessite quelques travaux d'entretient suite à l'abondant.

Mise à prix : (4.290.000, 000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 23/9/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01071VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191b sise à 10 rue Pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue Sallem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Karim Ksiksi CIN 05784159 demeurant à cité ben Yemna Médenine 4100.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble est sis à la cité «yemna» délégation de Médenine gouvernorat de Médenine qui consiste en une villa au 1er étage récemment édifié au dessus de construction du frère de débiteur Lasaad Ksiksi.

L'immeuble est délimité du coté sud par une voie asphalté d'où son entrée principale, du coté est et nord l'habitation du père du débiteur Ibrahim Ksiksi et du coté ouest par la propriété de Ali Ksiksi on pénètre l'immeuble à travers une porte commune ouvrant sur la voie publique du coté sud on accède au premier étage à travers un escalier jouxtant l'habitation du frère de débiteur.

L'immeuble compte une grande salle, un salon, un hall ouvre sur un balcon externe du coté sud, une cuisine, une salle de bain.

Les équipements internes (porte, fenêtre, équipement de cuisine et de salle de bain installation électrique) sont en bon état, le sol est en parterre.

L'immeuble est équipé d'eau et d'électricité outre des équipements communes avec le reste de toute la famille.

L'immeuble est d'une contenance totale de 103 m².

Mise à prix : (63.800, 000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 23/9/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01072VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Ayadi Mohamed

Avocat à 7 Rue Ali Bech Hamba Sfax

MF : 581078/E/A/P/000

Poursuivant :

- Yassine Abida, CIN : 04628091, gérant de société.

- Chajiaa Abida, CIN : 00523801, retraité.

Domicile élu cabinet maître Ayadi Mohamed Avocat à 7 rue Ali Bech Hamba immeuble kchaou Sfax.

Avocat poursuivant : maître Ayadi Mohamed 7 rue Ali Bech Hamba immeuble kchaou Sfax.

Partie saisie : Adel ben Mohamed Adel Ben Jméaa, CIN 01007777 né le 23/11/1959 à Sfax, commerçant, sis à la rue des Martyrs n°127 bio telle Sfax et à route l'Afrane km 6 rue 2 Mars rue EL Tasameh Sfax.

Il serait adjugé le mercredi 25/9/2024 à 9 H du matin devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sfax2 sis à zone trois 4 avenue Ahmad Aloulou prés du siège régional de la caisse national de la sécurité sociale Sfax.

La totalité de l'immeuble appartenant à la partie saisie soit un terrain contenant quelques plantes de 1031 m² de superficie borné de l'Est par rue El Tassameh, au nord ben Salah et maintenant EL Youssfi, à l'ouest de deux immeubles de ben Jmeaa chacun d'un côté, au sud ben Jmeaa, l'entrée de l'immeuble est par la rue El Tassameh (de ramifiée) de la rue 2 mars 1934 liant route Lafrane et Gremda au niveau km 6, rien n'indique que l'immeuble saisie et alimenté en eau potable ou l'électricité, l'immeuble est borné par des murs de ses cotés Est et Nord et de la partie Nord de son coté ouest.

Les mesures de l'immeuble saisi sont : départ du coin Est Nord vers l'ouest presque 40.20m puis vers le sud presque 20.90 m, vers l'Est au long 9.40 m puis vers le sud prés de 8 m puis vers l'Est au long prés de 30 m puis vers le Nord au long de 27.00m où l'arrive au coin de départ.

La mise à prix : Le prix initial est fixé à trois cent soixante cinq mille Dinars (365.000, 000D)

La visite de l'immeuble saisi : Peut être faite tous les jours de 8 h du matin à 17 h du soir.

Pour plus de renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Ne pouvant participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consignés le tiers de la mise à prix.

2024X01073VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, SA, identifiant unique 0908910A (RC TPI Tunis n°B2410202005) ayant siège social à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, ayant domicile élu à Etude Maître Olfa GHARBI de IAC, MF 985854Q/A/M/000, sis au 37 bis rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis (créancier hypothécaire inscrit).

La partie saisie :

Monsieur Taoufik Ben Othmane Ben Mohamed Yaakoubi, Tunisien, Gérant de Société, C.I.N n°02242843, demeurant à Rue El Béji El Massoudi, Béja Nord, Béja caution réelle solidaire et hypothécaire au profit de la débitrice principale La SOCIETE AFRIQUE ASSISTANCE AUTO «AAAuto», SARL, dont le siège social est à la Zone Industrielle, Maagoula, Béja Sud, Béja, inscrite au registre de commerce Béja sous le numéro B0559942006, identifiant unique n°980618H.

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant à la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils», sis au 37 bis rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000

Désignation du bien à vendre :

La totalité des parts indivises soit les (763/10378) parts appartenant à Taoufik Ben Othmane Ben Mohamed Yaakoubi constituant le lot n°14 dans la propriété dénommée "Saint Marc II" objet du titre foncier n°15628 Béja situé à la Zone Industrielle, Maagoula, Béja Sud, Béja, d'une superficie de 763 m² à vocation industrielle composé de deux parties, la première d'une superficie de 430,5 m², elle comporte un bâtiment au rez-de-chaussée dont 2 chambres et côté sanitaire aux murs de brique, soutenus par des colonnes en béton armé (40/40), recouvertes d'un panneau aux spécifications des bâtiments industriels, recouvertes de vitrages fins et au-dessus se trouve le siège de l'administration, divisé en 4 bureaux, avec côté sanitaire et des marches qui y mènent d'une superficie de 119 m², une partie des murs est carrelée, le taux d'avancement de travaux est 60% et une deuxième partie d'une superficie de 332.5 m² composé d'un terrain vide non délimité.

Mise à prix : Quatre cent quarante mille six cent quatre vingt cinq dinars (440.685,000 D).

Date et lieu de l'adjudication : Jeudi 19 septembre 2024 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Béja.

La visite des lieux :

La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2024402073VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier

Cabinet de Maître Dhaker Magroun

Avocat auprès de la cour de cassation

Matricule fiscal : 797021/F

4 bis Rue du Mali, 5ème étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002

Tél : 71890398

Fax : 71891602

Portable : 98267576

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - RC n°B176041996 Tunis.

La partie saisie : Ezzedine ben Taib ben Salah Jamaii cin 04662022 entrepreneur sis au 22 rue Taimour Sidi Hassine Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker Magroun avocat auprès de la cour de cassation demeurant au 4bis Rue du Mali, 5ème étage bureau n°2, le Belvédère Tunis 1002, matricule fiscal 797021/F

L'immeuble objet de la vente : L'immeuble objet de la saisi : La totalité de l'immeuble dénommé rahama objet du titre foncier n°95538 Tunis d'une superficie de deux ares et 68 centiares constitué par la parcelle n°245 est constitué par une habitation comprenant un rez-de-chaussée et son accessoire et un étage supérieur. L'immeuble possède un jardin extérieur et un parking.

La superficie de tout l'immeuble est de 432 Mètres carrés.

Après révision du plan d'aménagement, l'immeuble est équipé de l'eau, de l'électricité de gaz, d'assainissement et ligne de communication.

Il est limité par un immeuble à la propriété d'un tiers et du coté est également, du coté sud rue sidi Abdelkader et du coté ouest un immeuble à la propriété d'un tiers.

La première partie du rez-de-chaussée est d'une superficie de 174 mètres carrés composé d'un grand salon, deux chambres à coucher, d'une cuisine d'un wc ; d'un jakousi, d'un escalier extérieur qui conduit directement au 1er étage en plus d'un espace extérieur, un parking et un jardinet un puis exploitable.

La deuxième partie du rez-de-chaussée d'une superficie de 94 mètres carrés comportant un salon deux chambres à coucher; une petite cuisine comportant une porte qui s'ouvre sur le jardin extérieur, un wc et un couloir central.

Le premier étage d'une superficie de 170 mètres carrés comportant un salon de modèle ancien s'ouvrant sur la terrasse du premier étage; en plus d'un salon intérieur s'ouvrant sur la terrasse du premier étage du coté sud en plus d'un salon intérieur une salle à manger, 3 chambres à coucher, un wc, une salle de bain en plus d'un escalier qui conduit à la terrasse du 1er étage et une chambre sur la terrasse.

La construction de qualité moyenne. La fondation a été faite selon les normes, les murs sont construits par des pierres et de doubles briques. Les murs sont faites de hourdi et de bétons, son parterre est couvert de marbre tala, de porcelaine en plus de carrelage classique et tacheté.

Pour la superstructure constitué de poutres de béton et de murs extérieurs faits de pierres et de brique d'une épaisseur allant 35-50 cm.

Pour les divisions internes est constituée de murs faites de briques d'une épaisseur de 10- 20 cm.

Pour le parterre et les escaliers sont fait de marbre; la cuisine et salle de bain fait de céramique. La porte principale est en fer, les fenêtres et la cuisine sont faits de bois et aluminium. La maison est agressée par une peinture à huile et à eau.

L'expert a relevé que la maison a besoin de travaux d'entretien. Le bien immobilier objet de la vente revient à la propriété des héritiers feu Mohammed Sadok Ben Salem Ben Mohammed EL Ajmi LIMAM cités ci-dessus.

La description du bien immobilier objet de la vente a été faite part l'expert Samia Khlifi selon son rapport en date du 18/5/2023 et en vertu de l'ordonnance sur requête n°37040 du 25/11/2022.

Mise à prix : la mise à prix a été fixée à trois cent cinquante et un mille et huit cent quatre vingt huit dinars et 500 millimes (351.888, 500 D) majorée des honoraires el des frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 16 septembre 2024 (16/9/2024) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis 2.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures.

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant 01 au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis et prendre connaissance du cahier des charges.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2024402075VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

Par l'intermédiaire de Maître Sana CHERNI, Huissier de Justice - Rue 8 Juillet 1884, Le Kef Téléphone; 78203089 - 98682904, en vertu de la copie exécutoire n°63913 du jugement civil n°19813 rendu par le Tribunal de Première Instance du Kef en date du 19/6/2023, la vente du fonds de commerce du local destiné à la vente et réparation des matériels informatiques dénommé "Farah" sis à l'Avenue Mongi Slim, Le Kef, au profit de la société I.G.L Distribution, son identifiant fiscal n°8412325, au prix d'ouverture de cent soixante trois mille trois cent cinquante et un dinars (163.351, 000 TND), le jeudi 12 septembre 2024, à 12 heures et suivants.

2024402079VEPA1

Revente sur folle enchère

Etude Maître Chaker SEBRI

Avocat à la cour de cassation

11, Avenue Habib Thameur, Tunis

Demandeur en revente : Mr. Selim Abdel Khalek, son domicile élu auprès de son avocat Me. Chaker Sebri.

Fol enchérisseur : Mr. Mohamed Abdel Khalek, son adresse à la résidence du Belvédère 2, Appartement 3, Immeuble Yasmine 1, Manzeh 6, Ariana, et chez son avocat, Me. Omar Mekadmini, ayant son étude à 26, rue Bab Souika, Tunis.

Avocat poursuivant : Me. Chaker Sebri, avocat à la cour de cassation, ayant son étude à 11, Avenue Habib Thameur, Tunis, et identifiant fiscal n°0967302/J.

Les demandeurs à l'origine de la vente aux enchères : Adel, Mohammed, Chedli et Salim, fils d'Omar Abdel Khalek, demeurant au 25, rue Abdallah Ibn Zubayr, cité Etthrir Tunis, et chez leur avocat Me. Omar Mekadmini, ayant son étude au 26, rue Bab Souika, Tunis.

Le défendeur à l'origine : M. Hicham Abdel Khalek, demeurant à 25, rue Abdallah Ibn Zubayr, cité Etthrir Tunis.

La propriété fait l'objet de la revente : La propriété contient un bâtiment au rez-de-chaussée, d'une superficie de 248 mètres carrés fragmentés en 248 parties, elle est inscrite sur le titre foncier sous n° 80746 Tunis, appelé «Menzel Fatma» et composé de :

- Une villa : Ayant une façade qui ouvre sur la rue Abdallah Ibn Zubayr, qui se compose d'une véranda, une chambre, une allée, une cuisine et une salle de bain (la superficie couverte pour toute la villa est de 81 m²), elle contient aussi une cour non couverte de 52 m² et un séchoir arrière non couvert d'une superficie totale de 50 m².

- Un studio : Se compose de 2 chambres avec un milieu, une cuisine et un coin sanitaire ouvrant sur un couloir, d'une superficie couverte global égale à 65 m².

Remarque : Il est utile de mentionner que le voisin adjacent à la propriété du côté droit a récemment achevé un mur construit de brique d'une superficie de 7,05 m². Mesurant 4,70 m de profondeur et 1,5 m de large, il doit rendre l'état à son origine naturelle en démolissant le mur.

Le montant de l'adjudication prononcé par le jugement n°6921 délivré par le Tribunal de première instance de Tunis sur 28/01/2020 : Deux cent mille dinars (200.000,000) plus les frais de la vente de quatre mille huit cent quatre-vingts dinars et 248 millimes (4.880,248).

Mise à prix pour la revente : Deux cent soixante six mille et cent vingt dinars (266.120 ,000) outre les frais de la vente.

Date et lieu de la revente : La vente aura lieu le mardi qui correspond au vingt quatre du mois de Septembre, l'an deux mille vingt quatre (24/9/2024) à partir du neuf heures du matin devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 1.

Remarque : La propriété peut être visitée et inspectée tous les jours. Pour participer aux enchères, au moins un tiers du prix d'ouverture doit être consigné, ou fournir un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Par contre les étrangers doivent obtenir à l'avance une autorisation du gouverneur de la région.

Pour de plus amples instructions, veuillez contacter le greffe du Tribunal de première instance de Tunis 1 ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2024402088VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Saber Bouatay

Avocat à la cour de cassation

Avenue du Japon - Rue Sursène - N°6 Montplaisir 2087 Tunis

Tél : 71.903.894 / 71.903.574

M.F : 1481717P

Suite à la demande de Mehrez et Yosr Gharbi et Intissar et Hamida et Abdelkader et Thouraya et Mouna Ayadhi sis à l'Avenue du Japon Rue SURSEN n°06 Montplaisir Tunis 2087.

Contre Fethi et Zohra et Dalel et Imen et Faouzia et Rabiaa Ayadhi sis au 29 rue de l'Indépendance Immeuble Meriem Escalier «B» Bureau n° 625 Borj Elbakouch Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Saber Bouatay, avocat à la cour de cassation Avenue du Japon Rue SURSEN n°06 Montplaisir Tunis 2087

Immeuble mis en vente : Immeuble sis à cité Alisken n°4 Ben Arous n°68 se compose de 3 étages d'une superficie de 160 m², le R.C se compose d'un espace et couloir et salon et salle à manger et 1 chambre et cuisine et toilette et douche et 2 chambres. Le 1er étage se compose d'un espace et couloir et salon et 2 chambres et salle de bain et cuisine et 2ème étage se compose d'une chambre.

Mise à prix : 208.869d ,500 sans frais.

Date et lieu de vente : Jeudi 26 septembre 2024 devant la chambre des criées auprès le tribunal de 1ère instance Ben Arous à partir de 9 H.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2024402089VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Radhia Sehli Belal

Tél : 31.554.350

Demandeurs : BIAT, Tunis avenue Habib Bourguiba, immatriculée sous le n°B187881996, représentée par son représentant légal (Créancier hypothécaire).

Défendeurs : Abdelaziz Ben Belgacem Benabid, CIN n°00639506, demeurant à : 12 Rue 208 Cité Mrad Tunis.

Avocat poursuivant : Radhia Sehli Belal, demeurant à 70 Rue Kamel Atatürk Tunis 1001. Matricule fiscal 983353PAP.

L'immeuble à vendre : Les parts indivises soit 133.334/79360 parts lui revenants dans l'immeuble objet du titre foncier numéro 46046 Tunis dénommé Hinchir Falingua.

Mise à prix : 139.215, 328 dt

Date et lieu de la vente : 24/9/2024 à 9H, chambre des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Tunis.

La visite des lieux :

- Chaque jour de la semaine.

- La participation aux enchères après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

- Les étrangers ne peuvent participer à la vente qu'après l'obtention d'une autorisation préalable du gouverneur.

2024402092VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 0908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, ayant domicile élu à l'Etude de Maître Olfa Gharbi 37 Bis Rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis (créancier saisissant).

La partie saisie :

La société SOLEIL AGRO PLUS, société à responsabilité limitée, identifiant unique n°1203241A (RC n° B24106052011 Trib de 1ère instance de Tunis -API), siège social au 63 rue Echam, Lafayette, Tunis 1002, (débitrice et hypothécaire).

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant à la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils», sis au 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000

Désignation du bien à vendre :

La propriété dénommée «wissam» objet du TF n°77880 SIDI BOUZID, situé à Sidi Khlif, délégation Ouled Hafouz, Sidi Bouzid, d'une superficie de 30144 m² est un terrain Agricole plat, en forme de trapèze, relié à l'électricité moyenne tension, jouxtant la route régionale n°73 reliant la ville de Fayedh et la ville de Nasrallah, composé de deux parcelles, n°171 terrain vide, et le n°172, qui contient des constructions en cours d'achèvement : Un bâtiment d'usine construit en brique soutenu par des colonnes de fer, partiellement couvert de PANNEAU SANDWITCH, la partie restante n'est pas couverte, non cimenté et non peinte, avec un espace de 72 m², d'une hauteur de 6 m, couvert, et un espace de 216 m², d'une hauteur de 8 m, couvert, et un espace de 144 m², 8 m de haut, sans toit, et un espace de 180 m², 8 m de haut, sans toit, ses murs carrelés de briques, construction incomplète, 2) Fondations pour un bâtiment (administratif) d'une superficie de 180 m², 3) Un studio de gardiennage composé de deux chambres et d'une salle de bain construites en briques en béton armé, couvert en ciment et peint, sans portes ni fenêtres, et sa superficie est de 65 m², 4) Un vestiaire composé de deux chambres et d'une salle de bain construites en brique avec des colonnes en béton armé et couvertes en matériaux, cimenté et peint, sans portes ni fenêtres, et sa superficie est de 65 m² 5) Poteaux électriques pour élever un transformateur électrique et une maison pour panneaux électriques qui ne sont pas équipés, 6) Un bassin pour stocker l'eau d'une capacité de 10m3.

Mise à prix : Trois cent quarante six mille seize Dinars (346.016,000 DT) est fixée en plus des frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 23 septembre 2024 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Sidi Bouzid au palais de justice de Sidi Bouzid.

La visite des lieux : La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2024402093VEPA1

Avis aux créanciers

Société Blanc Minéraux de Tunisie «BMT»

Société anonyme

Siège social : Résidence Regency, Rue du Lac LEMAN Bloc B Appt n°103 - 1035 Les Berges du Lac Tunis

Registre national des entreprises et identifiant unique : 0539539W

Le tribunal de première instance de Tunis 1 a constaté dans son jugement rendu en date du 02 Juillet 2024 dans l'affaire 893 (redressement judiciaire) la cessation de paiement des dettes de la société «Blanc Minéraux de Tunisie «BMT» à partir du 6 mai 2019 et approuve la continuité de son exploitation par l'adoption du plan de redressement suivant :

1- Le rééchelonnement de la dette de la recette des finances les Berges du lac qui totalise un montant de cent quatre mille trois cent six dinars 691 Millimes (104.306 ,691 DT) sur une période de cinq ans payable trimestriellement.

2- Le rééchelonnement de dette de la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE BIAT qui totalise un montant d'un million soixante douze mille huit cent soixante dix huit dinars 690 Millimes (1.072.878,690 DT) sur une période de dix ans dont deux années de grâce avec un taux d'intérêt égal au TMM plus un point (TMM+ 1).

3- Le rééchelonnement de la dette de la société de leasing & Factoring qui totalise un montant de cent douze mille six cent trente quatre dinars 356 Millimes (112.634, 356 DT) sur une période de cinq ans.

4- L'abattement de la dette de la société MIRCAL qui totalise un montant de quatre millions trois cent trente neuf mille cent quatre vingt quatre dinars 570 millimes (4.339.184,570 DT) de moitié et le rééchelonnement du reste qui totalise un montant de deux millions cent soixante neuf mille cinq cent quatre vingt douze dinars 285 Millimes (2.169.592,285 DT) sur une période de cinq ans.

5- Le rééchelonnement de la dette de la société EXCELIA CREANCE qui totalise un montant de dix huit mille sept cent cinquante quatre dinars 163 Millimes (18.754,163 DT) sur une période de trois ans.

6- Le rééchelonnement de la dette de la société INOPLAST qui totalise un montant de quatre vingt cinq mille cent soixante et un dinars 728 millimes (85.161, 728 DT) sur une période de cinq ans.

7- L'abattement de dette de la société MIXEL qui totalise un montant d'un million cent trente trois mille cent soixante cinq dinars 495 millimes (1.133.165,495 DT) d'un montant de trois cent mille dinars (300.000,000 DT) et le rééchelonnement du reste de la dette, soit Huit cent trente trois mille cent soixante cinq dinars 495 Millimes (833.165,495 DT) sur une période de trois ans.

8- L'abattement de dette de la société SODENP qui totalise cent vingt six mille huit cent quatre vingt quatre dinars 936 Millimes (126.884,936 DT) d'un montant de vingt six mille huit cent quatre vingt quatre dinars 936 millimes (26.884,936 DT) et le paiement du reste de la dette qui totalise cent mille dinars (100.000,000 DT) intégralement dès prononciation du jugement.

9- Le paiement de dette de la société EQUIPEMENT MODERNE qui totalise six mille neuf cent quatre vingt dix sept dinars 230 millimes (6.997,230 DT) et la dette de POLE DE RECOUVREMENT DES CREANCES FISCALES AUPRES DE LA DME qui totalise cinq mille huit cent trente cinq dinars 186 millimes (5.835,186 DT) ainsi que la dette de Monsef Abdelkefi qui totalise un montant de dix mille sept cent quatre vingt et un dinars 363 millimes (10.781,363 DT) en leur totalité dès prononciation du jugement.

10- Le rééchelonnement de la dette de la société GAMA SAC qui totalise un montant de deux cent vingt sept mille deux cent cinquante cinq dinars 097 millimes (227.255,097 DT) sur une période de sept ans.

11- Le rééchelonnement de la dette de la société OMMAIMA DE BATIMENT qui totalise un montant de soixante neuf mille huit cent soixante cinq dinars 261 millimes (69.865,261 DT) sur une période de sept ans.

La nomination de Mr. Jamel Eddine Ben Romdhane en qualité d'administrateur judiciaire à l'effet d'assurer le suivi de l'exécution du programme de redressement, sus-indiqué sous le contrôle de Mme Rim Mohamed juge commissaire.

Le tribunal a décidé en outre l'insertion de ce Jugement au JORT à la charge de la société, son inscription au registre national des entreprises de la société «Blanc Minéraux de Tunisie «BMT» ainsi que la signification du dit jugement à la commission de suivi des entreprises économiques.

2024402090VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE

Société anonyme

Au capital de 44 047 290 Dinars

Siège social : Baie de Sebra 7018 Bizerte

R.N.E Identifiant unique : 003242F

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société les CIMENTS DE BIZERTE sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le vendredi 27 septembre 2024 à 10 heures au siège social de la société sis à l'usine à Baie de Sebra, Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) La continuité de l'activité de la société conformément aux dispositions du l'article 388 du Code des sociétés commerciales

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société sis à Baie de Sebra, Bizerte dans les délais légaux.

2024R02166SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société l'Emballage Métallique et Plastique «E.M.P»

Société anonyme

Au capital de 6.239.272 Dinars

Siège social : 20, Avenue Taieb M'hiri - 2014 Mégrine Riadh

I.U : 0036167R/A/M/000

Le conseil d'Administration informe les actionnaires de la société que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le lundi 23 septembre 2024 à 10 heures au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes de l'exercice 2023 ;

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2023 ;

- Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivant du code des Sociétés commerciales:

- Quitus aux Administrateurs;

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

- Fixation du montant des jetons de présence;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2024R02172SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE CHOCOLATERIE ET DE CONFISERIE

S.A. au capital de : 47.300.000 dinars

Siège social : Route de Khelidia, Km 13 - 1135 Naassen

Identifiant unique : 0011825 W

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Chocolaterie et de Confiserie SA sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social Route de Khelidia, Km 13 - 1135 Naassen, le 18 septembre 2024 à 9 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation;

- Nomination de nouveaux administrateurs;

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2024R02174SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE CLINIQUE EL HAKIM S.A

S.A au capital de : 2.797.980 DT

Siège social : Km 1 route Korba Tazarka - 8024 Nabeul

Identifiant unique : 1058454Y

Les actionnaires de la société clinique El HAKIM. SA sont convoqués en

Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le samedi 7 septembre 2024, à dix huit heures (18h00) au siège de la société, sis au Km 1 route de Korba - Tazaka 8024 Nabeul, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation de la situation financière et économique de la société ainsi que le plan de sauvetage proposé par l'administrateur judiciaire;

- Etudier les solutions imminentes et l'avenir de la société;

2024R02186SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE HOTELIERE ETABLISSEMENT TOURISME ET ANIMATION

Société anonyme

Au capital de 9.640.000 dinars

Siège social : Hôtel Riviera Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0028491E

MF : 0028491 E/AM/000

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne Hôtelière Etablissement Tourisme et Animation, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le 16/9/2024, à 11h pour statuer sur l'augmentation du capital de la société. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°2024894619 en date du 14/8/2024, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

3. Augmentation du capital social.

4. Suppression du droit préférentiel de souscription.

5. Mise à jour de l'article 6 des statuts.

6. Délégation de pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.

7. Questions diverses.

2024S01036SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire 9 septembre 2024

SOCIETE DEDICOB

Société anonyme

Au capital de 150 000 Dinars

Siège social : Bureau 301 Immeuble Regency, Rue de Lac Léman, les Berges du Lac, Tunis

MF : 000/M/P/1700009N

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DEDICOB, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, le lundi 9 septembre 2024 à 10H, qui se tiendra à Bloc B 2ème étage Bureau n°19 Route de la Marsa sidi Daoued 2046 la Marsa Tunis, en vue de délibérer sur :

- Ratification et validation des modes et des délais de convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

- Changement du siège social de la société

- Questions diverses

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires dans le délai statutaire au siège de la société.

2024S01043SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LINK DISTRIBUTION

«Société en liquidation»

S.A. : Au capital de 301.020,000 D

Identifiant Unique : 1214663E

Mesdames et messieurs les actionnaires ainsi que le commissaire aux comptes de la société LINK DISTRIBUTION, sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra mercredi 18 septembre 2024 à 9 heures du matin au bureau sis à Rue Anatole France Immeuble Intilaka Centre Bloc B 2ème étage Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du rapport de liquidateur relatif à la clôture des comptes,

2) Approbation des comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 15/8/2024,

3) Clôture des comptes de la société,

4) Questions diverses.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au bureau sis à Rue Anatole France Immeuble Intilaka Centre Bloc B 2ème étage Sfax, à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

2024X01061SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Complexe Hôtelier et Touristique de Sbeïtla «BYZACENE»

S.A. au capital de 6.760.000 DT

Siège social : Rue des Lacs Mazurie, les Berges du Lac 1053 - Tunis

Identifiant unique : 1015819Y

Les Actionnaires de la société Complexe Hôtelier et Touristique de Sbeïtla «BYZACENE» sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 25 septembre 2024 à 10 heures du matin, au siège social de la société B.H. EQUITY à Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2022.

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022.

3. Lecture des deux rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2022.

4. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2022.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

6. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Fixation du montant des jetons de présence.

9. Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2023/2024/2025.

10. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2023/2024/2025.

11. Pouvoirs pour formalités.

2024402070SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le 5 septembre 2024

Société IDM

Société anonyme

Au capital 10.500 000 dinars

Siège social : Rue n°8612 Impasse n°4 Z.I de la Charguia 1 2035 Tunis

Identifiant unique : 0710850 N

Le conseil d'administration réuni le Mercredi 7/8/2024, a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire le jeudi 5 septembre 2024, à 10h à la Rue n°8612 Impasse n°4 Z,I de la Charguia 1 2035 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modalités de convocation de l'assemblée Générale Ordinaire.

2- Nomination de nouveaux administrateurs.

3- Pouvoirs en vue des formalités.

2024402080SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Etudes et d'Aménagement de Sebkhet Ben Ghayadha

S.A au capital de 1 600 000 Dinars

Siége social : Rue Bechir Sfar - 5100 - Mahdia

M.F : 1562233Y/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société d'Etudes et d'Aménagement de Sebkhet Ben Ghayadah à Mahdia informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société se tiendra le jeudi 26 septembre 2024 à 10 heures du matin au siège social de la société à Mahdia, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2024, 2025 et 2026.

2. Mise à jour de la liste des actionnaires.

3. Divers.

4. Procuration pour le président directeur général en vue d'effectuer les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication.

Les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du Lundi 16 Septembre 2024 au siège social de la Société du lundi au vendredi suivant l'horaire administratif.

2024402085SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Raison sociale : Allbrodcasting Prod

Capital social : 40 000 Mille Dinars

Forme Juridique : SARL

Adresse : Montplaisir Beb Bhar Rue Yaban Immeuble Fatma

Nous avons le plaisir de vous inviter à assister à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendra le 10/9/2024 au siège social de Société Addiwen de production audiovisuelle sise à la Route de teniour Km5 - Immeuble Jammoussi - Sfax à partir de 15 heures.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation des procédures et délais de convocation

2. Changement du siège social de la société

3. Pouvoirs pour formalités ;

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'assurance de nos salutations les meilleurs.

2024X01063SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base des Services Agricoles

«Ennajeh» chieb Kalaa Kebira Sousse

Capital : 20.000.000

M.F : 28391/B

CNSS : 104888-31

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle de base des services agricoles «Ennajeh» chieb-Kalaa Kebira Sousse informe tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire de l'année 2023 sera tenue le samedi 28 septembre 2024 à 09h du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports moral et financier du conseil d'administration de l'exercice 2023

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2023.

3- Discussion et approbation des rapports de l'exercice 2023 et quitus aux membres du conseil d'administration.

4- Mise à jour de la liste des adhérents.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6- Désignation du commissaire aux comptes pour les années 2025-2026 et 2027.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle pour tous les adhérents qui ont la faculté à partir du 20 septembre 2024 de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

En cas de non tenue de l'assemblée générale pour défaut de quorum l'assemblée générale se tiendra le samedi 02 novembre 2024 au même lieu, ordre du jour, heure et mêmes horaires.

2024S01052SODB3

Sté Mutuelle de Service agricole

AGRI BENSASSI

Capital : 5000 dinars

Route Kasseb Béja

M.F : 1151851/J

La société Coopérative de Base de Services Agricoles «Agri Ben Sassi» entend tenir l'Assemblée Générale Ordinaire pour les années 2022 et 2023 au siège social, domaine El Garia, route Kassab, Béja, pour discuter de l'actualité littéraire et rapports financiers, faire le point sur les engagements et les activités, le samedi 14 septembre 2024 à neuf heures du matin.

2024402095SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Madame Besma Kahouli, gérante de la société chebla junior, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n° 8025/5 en date du 31 mai 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une huilerie située sur : la route errabta délégation ouled sidi Ali ben oun du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid et de la délégation sidi ali ben oun.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Wissem Aroussi, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°8024/5 en date du 21 Mai 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une unité de trituration d'huile d'olive, situé sur : la route nationale n°03, ben oun délégation sidi ali ben oun du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid et de la délégation sidi ali ben oun.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que le Directeur de la société «huilerie biologique de Fredj Aissa» a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 3/6/2024 en vue d'obtenir une autorisation d'extension et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie qui consiste en une huilerie à olives située à Henchir el mahsoura Délégation Menzel Chaker Gouvernorat de Sfax conformément aux plans annexés à la demande

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur Le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le Délégué de Menzel Chaker dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du Gouvernorat de Sfax, à la Délégation de Menzel Chaker ou à la Municipalité d'Ennour.

Le public est informé que Monsieur Mourad Ben Hassen Ben Ammar Touati a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Kébili sous le n°202 en date du 30 Avril 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en un entrepôt de stockage et de vente de bouteilles de gaz domestique situé dans la zone industrielle, route Mansoura, délégation de Kébili Nord.

Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le Gouvernorat de Kebili dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Lotfi ben Athman Mrabet, déclare avoir perdu un acte de propriété sujet du titre foncier n° 41913 Monastir Selon le certificat de perte délivré en date du 12/8/2024 par le chef de poste de police Teboulba.

2024S01045DIVD2

Avis

Mme Monjiya Bent Hedi Ben Ameur Dhouib informe le public que son titre de propriété concernant un terrain de superficie 824 m² situé à la route tanyour km5 Sfax lui a été accordé par acte de donation en date du 6/6/2023 enregistré le 22/6/2023 n°M033017 avec le témoignage des juges notaires Zouheir Abid et Ilyes Mallek est perdu et qu'elle désire avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax immeuble Ibn Zohr appartement M1 aux cours de 30 jours de cette publication.

2024X01059DIVD2

Avis

Abdelwahab Rebai déclare qu'il a perdu son titre de propriété d'un terrain à 1116 m² situé à Sfax route de Tanniour K 5 limité au sud Karoui, est Mohamed Zribi et nord Rebai provenant par acte de vente du 7/3/1983 enregistré le 30/10/1984 n°4618 par les deux notaires Mahmoud Mziou et Abdllah Jarboui, il veut extraire un autre acte qui remplace le premier, celui qui a une opposition la donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai 30 j. Tél : 24234308.

2024X01064DIVD2

Avis

Mr. Habib Hmani annonce qu'il a perdu l'acte de propriété d'un terrain agricole d'une superficie de 7156 m² qui est situé à Boukal Melita Kerkennah Sfax, et il est effectué par l'acte de donation daté le 14/8/2013 et enregistré le 20/8/2013 n°M007224 à l'attestation de deux notaires Hichem Krichen et Mohamed Hamza. Et il désire se faire délivrer une autre copie originale de tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub où existe dans rue Nasria Im Nafoura Bloc A étage 3 Ap A 3 Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2024X01066DIVD2